



— — — Arrêté municipal —

Date : 17/08/2026	N° 7027
Objet : Déménagement	
POGORZELSKI Vanessa	
1, rue Saint Louis - 57280 MAIZIERES-LES-METZ	

REGLEMENTATION TEMPORAIRE DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION

Le Maire de la Ville de Maizières-lès-Metz,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et ses dispositions particulières aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et notamment ses articles L2211-1, L2212-5, L2213-1, L2213-2, L2213-3 et L2542-2,

VU le Code de la Route et notamment ses articles L130-5, L411-1, L411-6, R130-2, R130-3, R411-3, R411-8, R411-25, R411-26 et R417-6,

VU le Code de la Voirie Routière, et notamment ses articles L113-1,

VU le Code Pénal et notamment son article R 610-5,

VU l'arrêté municipal n° 2442 du 5 novembre 2004 réglementant la circulation et le stationnement en ville,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment les dispositions du livre I – 8^{ème} partie « signalisation temporaire », approuvées le 6 novembre 1992,

CONSIDERANT la demande de réservation sollicitée par Madame POGORZELSKI Vanessa,

Arrête

Article premier – Afin de permettre le déménagement de Madame POGORZELSKI Vanessa l'arrêt et le stationnement des véhicules de toute nature seront interdits au droit 1, rue Saint Louis à Maizières-lès-Metz toute la journée du 22 août 2026.

Article 2 – Seul y aura accès outre les véhicules d'intervention urgente, le véhicule servant au déménagement, qui portera, apposée sur le pare-brise, copie de cette autorisation.



Article 3 – La mise en place du dispositif de réservation sera à la charge de Madame POGORZELSKI Vanessa. Ce dispositif devra être mis en place **24 heures avant le début de l'occupation ou 48 heures si la veille de l'occupation est un week-end ou un jour férié.**

Article 4 – A la fin de l'occupation, les emplacements réservés devront être remis dans l'état où ils se trouvaient avant l'opération du déménagement.

Article 5 – Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Gendarmerie de Maizières-lès-Metz,
- Police Municipale,
- SDIS,
- Madame POGORZELSKI Vanessa
-

Fait et notifié à Maizières-lès-Metz, le 17 août 2026.



Par délégation,
Philippe POLLO,

Adjoint au Maire.